



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Les 9, 10 et 11 juillet 2024, Montréal (QC)**Résolution n° 18/2024**

TITRE: **Appel à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action national et des Appels à la justice concernant les FF2E+ADA**

OBJET: FF2E+ADA

PROPOSEUR(E): Roderick Gould Jr., Chef, Première Nation Abegweit, Î.-P.-É

COPROPOSEUR(E): Joanne Miles, Cheffe, bande de Flat Bay, T.-N.

DÉCISION: Adoptée; 6 abstentions

ATTENDU QUE :

- A.** En vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 2 : Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones;
 - ii. Article 3 : Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel;
 - iii. Article 7 (1) : Les autochtones ont droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne;
 - iv. Article 22 (2) : Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.
- B.** Le 1^{er} septembre 2016, le gouvernement du Canada a lancé l'Enquête nationale indépendante sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Enquête nationale).
- C.** Le 3 juin 2019, l'Enquête nationale a publié son rapport final, intitulé *Réclamer notre pouvoir et notre place*, qui décrit les nombreuses questions intersectionnelles qui contribuent à la tragédie nationale des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées.
-

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

C. Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

18 – 2024
Page 1 de 2

- D. En réponse au rapport final de 2019 et à l'Appel à la justice 1.1 de l'Enquête nationale, un groupe de travail de base, composé de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, d'organisations autochtones nationales fondées sur les distinctions, de la communauté des personnes 2ELGBTQIA+ et des Autochtones vivant en milieu urbain, a publié le *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées* (PAN des FF2E+ADA).
- E. Le 3 juin 2021, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a publié son chapitre sur les Premières Nations du PAN des FF2E+ADA. Il s'agit d'un rapport dirigé par les Premières Nations et intitulé *Donner vie aux Appels à la justice : un plan d'action pour mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations*, qui met en évidence les domaines prioritaires, déterminés par les survivants et les familles, à prendre en compte pour s'attaquer immédiatement à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ des Premières Nations.
- F. Le 3 juin 2024, l'APN a publié un rapport d'étape sur la mise en œuvre des Appels à la justice, qui décrit les progrès réalisés par le Canada au cours des cinq dernières années pour répondre aux 231 Appels à la justice : aucun progrès n'a été constaté dans plus de la moitié des principaux Appels à la justice et des Appels à la justice propres aux 2ELGBTQIA+.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Demandent au gouvernement du Canada de faire preuve d'un plus grand leadership et d'agir en tant qu'intervenant auprès des provinces et des territoires pour mener une action coordonnée et prendre des engagements visant à faire progresser la mise en œuvre des Appels à la justice.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de continuer de surveiller les activités de mise en œuvre des Appels à la justice et d'élaborer conjointement un plan de travail national Premières Nations-Canada pour accélérer cette mise en œuvre.
3. Enjoignent à l'APN de trouver des fonds pour soutenir la recherche et la collecte de données destinées à déterminer les ressources nécessaires pour soutenir les stratégies du cadre national décrites dans le rapport *Donner vie aux Appels à la justice*.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10^e jour de juillet 2024 à Montréal (QC)

Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

18 – 2024

Page 2 de 2